

TOULÉPLEU

ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE D'UN CENTRE SEMI-URBAIN DE L'OUEST IVOIRIEN ⁽¹⁾

PAR

Alfred SCHWARTZ *

Le centre semi-urbain de Toulépleu, situé à 8°25'30" de longitude ouest et 6°34'40" de latitude nord, occupe, à l'extrémité ouest de la Côte d'Ivoire et aux confins du Libéria, une position triplement marginale :

— *marginale géographiquement* : Toulépleu est à 650 km d'Abidjan, au cœur d'une région qui n'a été reliée au reste du pays qu'en 1931 (ouverture de la route de Guiglo), et dont l'accès a continué à poser jusqu'en 1961 (construction à Sahibli en remplacement du bac d'un pont sur le Cavally) de sérieux problèmes en saison des pluies. Au débouché d'une zone naturelle (le couloir entre Nuon et Cavally), orientée NE-SW, et qui tourne résolument le dos à la Côte d'Ivoire, coupé de l'hinterland libérien par une ligne de démarcation artificielle, le centre s'est trouvé isolé, dès le début, dans un véritable cul-de-sac. Il n'a commencé à en sortir que depuis l'ouverture, en 1962, de la bretelle routière qui relie Toulépleu à l'axe central libérien Tchien-Tapita-Monravia ;

— *marginale politiquement* : le poste de Toulépleu est né directement, en 1913, des exigences de la conquête coloniale. Créé de toutes pièces sur une hauteur permettant de contrôler l'accès du couloir entre Nuon et Cavally, sa fonction est double : servir de « base » aux colonnes légères chargées de la pacification de la région (politique de la « tache d'huile » préconisée par le Gouverneur Angoulvant) ; procéder à une surveillance étroite de la frontière, dont l'établissement n'avait pas manqué de poser de sérieuses difficultés à l'autorité française et dont le tracé pouvait à tout moment être remis en question. Cet épineux problème restera au centre des préoccupations de tous les administrateurs qui se sont succédés à la tête du poste jusqu'en 1945. L'histoire de la subdivision de Toulépleu est celle des perpétuels va-et-vient de la population Guéré autochtone entre la Côte d'Ivoire et le Libéria : fuite devant l'ensemble des contraintes

⁽¹⁾ Ce texte est le résumé d'une étude plus détaillée (rapport ronéotypé de 210 pages) menée de janvier à juin 1966 sur le centre semi-urbain de Toulépleu, et présentée, sous la direction du Professeur G. BALANDIER, comme mémoire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

* Sociologue, chargé de recherches à l'ORSTOM.

imposées — et de temps en temps renforcées — par le colonisateur français, retours entraînés par les exactions auxquelles se livrent régulièrement les autorités libériennes, etc. Tout cela a contribué à créer, au sein des populations à cheval sur la frontière, un climat de tension permanente et une mentalité particulièrement allergique à toute forme de coercition. Aussi n'est-il pas surprenant que la subdivision soit restée sous commandement militaire jusqu'en 1946 et que la politique de regroupement des villages, poursuivie sans relâche par l'autorité coloniale, et vigoureusement reprise par l'administration ivoirienne depuis l'indépendance, ait toujours été acceptée avec réticence, quelquefois même avec hostilité. L'histoire des dernières années continue à peser lourdement sur le développement actuel de la sous-préfecture, et à conditionner grandement, dans le domaine politique, toute prise de décision ;

— *marginale économiquement* : l'ouverture de la région de Toulépleu aux cultures commerciales ne s'est faite que tardivement. Le cacao, introduit vers 1925, est, dès 1930, complètement abandonné, à la suite de l'effondrement des cours suscité par la crise économique mondiale. Le café commence à se développer timidement à partir de 1935 (la création, en 1928, par deux colons français, les frères Le Roy, sur la route de Guiglo, au km 31, d'une plantation de 190 hectares, a été à la fois un exemple et un stimulant), mais ne s'impose et ne se généralise véritablement qu'après la seconde guerre mondiale. La faiblesse des revenus monétaires n'encourage pas le développement de l'activité commerciale. L'éloignement grève en plus les marchandises de lourds frais de transport. Aussi, malgré la pléthore actuelle de points de vente, les transactions ne sont-elles encore que peu importantes.

Toulépleu est situé en plein cœur de la zone forestière, qui, à travers l'ouest africain, s'étend du Ghana à la Guinée. Si la forêt primaire existe encore dans la partie orientale de la sous-préfecture (canton Boo), elle a été particulièrement dégradée par les exigences de la culture itinérante entre Nuon et Cavally. La région se présente sous l'aspect d'un plateau ancien, d'une altitude moyenne de 250 mètres, usé par l'érosion, et qui se rattache aux derniers contreforts des Monts Nimba. Une série de vallonnements, orientés NE-SW, donnent au paysage une allure relativement accidentée. Le sol est formé par un soubassement ancien d'orthogneiss, que le ruissellement intense, du fait de l'accentuation de la pente, a profondément entamé, déterminant la formation d'un « relief en creux » et la constitution, dans les bas fonds, de marécages ou de ruisselets à faible écoulement.

Le climat, de type équatorial, chaud et humide, se caractérise par l'alternance de deux saisons sèches et de deux saisons des pluies : grande saison sèche de décembre à mars, petite saison des pluies d'avril à juin, petite saison sèche de juillet à août, grande saison des pluies de septembre à novembre. La moyenne annuelle des précipitations est de 1 900 millimètres environ. Les pluies sont souvent précédées de tornades et d'orages particulièrement violents. La température varie entre 26° et 29°, et, en période d'harmattan (décembre-janvier), descend régulièrement, la nuit, en dessous de 15°.

La ville de Toulépleu s'est édifiée au centre d'une zone au peuplement relativement dense : près de 40 habitants au km² pour le seul couloir entre Nuon et Cavally, près de 20 pour l'ensemble de la sous-préfecture. Erigé à proximité immédiate de la « capitale politique » (Toulobli) de l'un des groupements tribaux Guéré les plus importants (le groupement Behua), le poste militaire et administratif n'a pourtant que très peu attiré, pendant de nombreuses années, la population autochtone. La pénétration coloniale a par contre entraîné dans son sillage un flot important d'immigrants Dioula : Mahou de Touba, Malinké d'Odienné et de Guinée. Ce sont ces derniers qui ont créé le centre. La véritable implantation Guéré est, quant à elle, postérieure à 1950. Aussi la physionomie de Toulépleu est-elle celle d'une ville essentiellement dioula.

La population du centre s'élève, au 1^{er} janvier 1966, à 2 992 habitants, dont 41,2 % de Guéré autochtones, 36,2 % de Dioula d'implantation ancienne, et 7,5 % de Dan (ou Yacouba). Les 15,1 % qui

restent sont constitués par les fonctionnaires et les « flottants » (manœuvres de traite notamment). Si la population Guéré est numériquement la plus importante, l'ensemble des groupements malinké compte cependant un nombre plus élevé de ménages.

I. STRUCTURE DE LA POPULATION

Le recensement de la population de Toulépleu a été effectué du 3 au 15 janvier 1966. Il est évident qu'une investigation aussi étalée dans le temps ne peut nous fournir le « cliché instantané » que vise toute enquête démographique. Aussi avons-nous retenu, comme critère de base, dans la détermination de la population faisant effectivement partie de Toulépleu, celui de la résidence. Cette définition restait insuffisante, du fait du caractère bi-morphologique de la résidence de la majorité de la population rurale : le campement de brousse (même le village) et la ville. En effet, quantité de gens n'ont qu'un pied à terre (qui peut d'ailleurs aller jusqu'à une case) à Toulépleu, et déclarent, pour une raison ou pour une autre, y habiter effectivement, et vouloir y être recensés, alors que leur résidence réelle est ailleurs. Aussi nous fallut-il dans chaque cas lever l'ambiguïté et nous en tenir au critère de la résidence effective ou principale. Par conséquent, la population présente au moment de l'enquête, et non effectivement domiciliée à Toulépleu, a-t-elle été considérée purement et simplement comme de passage.

1. Les données quantitatives.

1° *Origine ethno-géographique du peuplement*

La population de Toulépleu s'élève au 1^{er} janvier 1966 à 2 992 habitants. Il est possible de distinguer dans cet ensemble une série d'entités définies selon des critères donnés, d'ordres soit géographique, soit ethnique.

Les principaux groupements constitués présents à Toulépleu sont donc suivant leur ordre d'importance :

- le groupement Guéré
- le groupement Dioula (1)
- le groupement Dan

Parmi les Dioula, les groupes les plus importants sont formés par les Mahou de Touba (420), les Malinké d'Odienné (210) et les Malinké de Guinée (283). Les autres groupements ethniques représentés sont au nombre de 24.

La classification de la population suivant l'origine géographique ou ethnique est cependant insuffisante. Aussi a-t-il paru indispensable, en vue de nous permettre de constituer des strates réellement homo-

(1) Nous rassemblons ici sous le vocable « Dioula » tous les individus se rattachant à une même communauté de culture, basée sur une unité linguistique, le Bambara, et religieuse, l'Islam. Entrent dans cette catégorie, pour la population de Toulépleu, les groupements ethniques suivants : Malinké, Mahou, Siaka, Peul, Bambara, Djimini, Soussou, Ouolof, Batos.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	Population	%
Population originaire de C.I.	2 561	85,6
Population africaine d'origine étrangère.....	416	13,9
Population européenne et libanaise	15	0,5
TOTAL	2 992	100

ORIGINE ETHNIQUE	Population	%
Guéré	1 366	45,7
Dioula	1 105	36,9
Dan	225	7,5
Autres ethnies de C.I.	251	8,4
Autres étrangers africains	30	1
Européens et Libanais	15	0,5
TOTAL	2 992	100

gènes et significatives, de la compléter en faisant appel à un critère plus qualitatif, qui est celui de la fixité ou de la stabilité de la population. Ceci nous amène à répartir l'ensemble des habitants de Toulépleu en deux grandes catégories : la population permanente et la population non permanente.

Nous entendons par population permanente, ou fixe, à la fois les groupements autochtones (Guéré) et les groupements d'immigration ancienne (Dan, Dioula), qui ont été à l'origine de la création du centre, et qui actuellement y sont implantés d'une manière sinon définitive du moins stable. Dans la population Dioula d'implantation ancienne nous comptons :

- Les Mahou de Touba ;
- Les Malinké d'origine ivoirienne (Odienné, Mankono et autres) ;
- Les Malinké d'origine guinéenne (Beyla, Siguiri, Kankan et autres) ;
- Les Malinké et les Peuhl d'origine malienne.

Nous entendons par population non-permanente, tous les non-autochtones, d'origine ivoirienne ou étrangère, dont la présence à Toulépleu est soit temporaire (cas des fonctionnaires ou employés du secteur privé), soit saisonnière (cas des manœuvres Mossi, Sénoufo, Bambara et autres éléments flottants, dont l'activité est essentiellement liée à la traite), soit occasionnelle (colporteurs étrangers), et dont les effectifs sont soumis à perpétuel remaniement.

Cette nouvelle classification permet la répartition suivante :

	Population	%
1. <i>Population permanente</i>	2 540	84,9
— Population Guéré autochtone	1 232	41,2
— Population Dan	225	7,5
— Population Dioula d'implant. anc.	1 083	36,2
2. <i>Population non-permanente</i>	452	15,1
— autres ethnies de Côte d'Ivoire	391	13
— autres étrangers (y compris Européens) ..	61	2,1
TOTAL	2 992	100

Aussi, pour la suite de notre étude, distinguerons-nous, d'une façon générale, les catégories suivantes : population Guéré autochtone, population Dan, population Dioula permanente, population non-permanente (avec, quand cela a pour but de mettre en évidence un phénomène significatif, distinction possible entre « ethnies de Côte d'Ivoire » et « étrangers »).

Cette répartition de la population en strates relativement homogènes tient donc compte du caractère de fixité et de mobilité de la population. Elle nous paraît la plus significative.

2° Structure par sexe et par âge

Le tableau n° 1 donne la répartition de la population par sexe et par âge. Deux phénomènes nous paraissent particulièrement significatifs :

- le pourcentage très élevé de jeunes de moins de 15 ans : 50 %, soit la moitié de la population ;
- le pourcentage très faible d'adultes de plus de 50 ans : 5,1 %. 94,9 % de la population a donc moins de 50 ans.

Le taux de masculinité, qui pour la population globale est voisin de 1, évolue normalement. Pour les tranches d'âge comprises entre 0 et 15 ans, les effectifs masculins sont nettement supérieurs aux effectifs féminins (taux moyen de 1,2). A partir de l'âge de 15 ans les proportions sont renversées, le taux de masculinité diminue constamment, et atteint son point le plus bas (0,6) entre 30 et 34 ans. L'équilibre se rétablit entre 40 et 44 ans, puis le taux ne cesse de croître (2,8 entre 55 et 59 ans), et ne retombe à 1 que pour la population de 70 ans et plus.

La pyramide des âges (nous ne prenons en considération ici que la pyramide globale), triangulaire et à base très large, est celle d'une population démographiquement jeune. La base, particulièrement aplatie jusqu'à l'âge de 10 ans, permet de conclure que l'essor actuel est un phénomène récent, dû à une chute spectaculaire, d'une part du taux de mortalité infantile, d'autre part du taux de mortalité des enfants de 1 à 9 ans. L'ouverture du poste médical de Toulépleu en 1953, les efforts du service des grandes endémies, les campagnes de vaccination et de prophylaxie ont certainement contribué à améliorer grandement l'état sanitaire de la population.

TABLEAU I.

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE ET PAR AGE

Tranches d'âge	Effectif		Effectif global	en %	Effectifs cumulés	en %	Taux de masculinité
	Hommes	Femmes					
0-4	282	211	493	16,5	493	16,5	1,3
5-9	300	262	562	18,8	1 055	35,3	1,1
10-14	246	193	439	14,7	1 494	50	1,3
15-19	130	147	277	9,3	1 771	59,3	0,9
20-24	91	137	228	7,6	1 999	66,9	0,7
25-29	89	123	212	7,1	2 211	74	0,7
30-34	82	143	225	7,5	2 436	81,5	0,6
35-39	75	84	159	5,3	2 595	86,8	0,9
40-44	67	66	133	4,4	2 728	91,2	1
45-49	69	43	112	3,7	2 840	94,9	1,6
50-54	32	21	53	1,8	2 893	96,7	1,5
55-59	31	11	42	1,4	2 935	98,1	2,8
60-64	19	8	27	0,9	2 962	99	2,4
65-69	11	5	16	0,5	2 978	99,5	2,2
70 +	7	7	14	0,5	2 992	100	1,04
TOTAL	1 531	1 461	2 992	100	2 992	100	1,04

Le déficit masculin entre 15 et 35 ans s'explique en partie par l'émigration temporaire d'une partie de la population active vers la Basse-Côte (Abidjan, Sassandra) ou même la côte libérienne (Monrovia). Ces départs ne sont que partiellement compensés par l'arrivée de migrants saisonniers de la savane du nord. 35 ans est l'âge limite de retour au pays. L'équilibre entre population masculine et féminine est relativement rétabli entre 35 et 45 ans, et l'avantage revient définitivement aux hommes au-delà de 45 ans.

3^o *Accroissement naturel et mouvements migratoires*

L'excédent des naissances (taux de natalité : 42,1 %) sur les décès (taux de mortalité : 15 % environ) s'élève pour l'année 1965 à 72 individus et nous donne un *taux d'accroissement naturel* de 2,4 % environ.

S'il nous a été possible de saisir facilement le mouvement d'immigration vers Toulépleu, nous ne possédons à peu près aucun élément sur les courants d'émigration de la ville vers d'autres centres de la

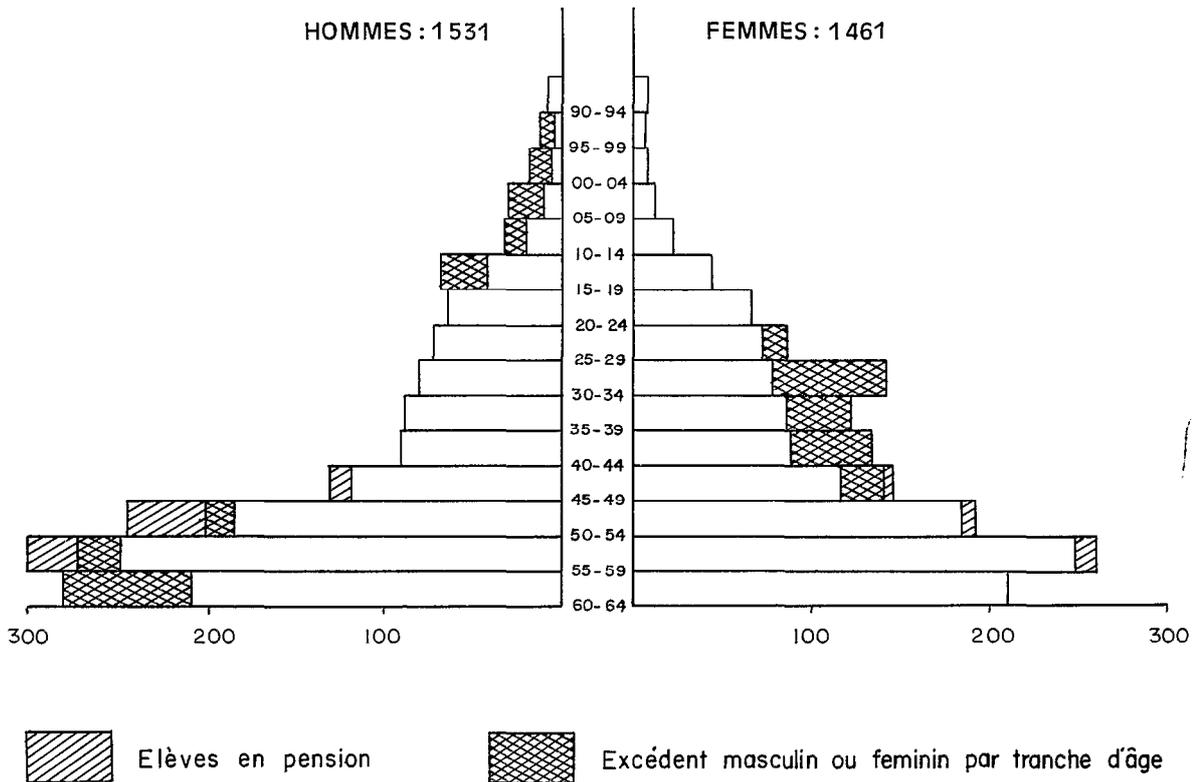


FIG. 1. — Toulépleu — Pyramide des âges

Côte d'Ivoire. Les seuls renseignements que nous avons pu obtenir quant aux « sorties » ont trait à la population scolaire et aux « apprentis », et encore ne sont-ils que fragmentaires. Il est en réalité extrêmement difficile, sinon impossible, de saisir pour une année donnée tous les départs de la ville. Ce sont là pourtant des données fondamentales qui seules permettraient de savoir dans quelle mesure la ville est un relais entre la brousse et des centres urbains plus importants. En dépit de notre peu d'information, il nous semble cependant possible de prétendre, en ce qui concerne Toulépleu, que cette *fonction de relais est quasi inexistante*. En effet, il est d'une part établi que le mouvement d'immigration est très nettement supérieur au mouvement d'émigration. D'autre part il est rare que ce soit le hasard qui mène les immigrants vers Toulépleu, surtout s'ils ne comptent faire de leur séjour qu'une étape d'une migration plus lointaine : *de par sa situation géographique même, Toulépleu n'a pas une vocation de ville-étape* (jusqu'à l'ouverture de la route du Libéria, en 1962, Toulépleu pouvait être considéré, selon les propres termes d'un administrateur en 1961, comme « ville-terminus » (1). Il fallait donc être motivé par des raisons bien précises pour venir s'installer dans un centre aussi isolé. L'immigration a d'ailleurs toujours gardé un caractère régional,

(1) Lancina KONATÉ. Rapport pour l'année 1961. Archives de Toulépleu.

voire familial : Mahou de Touba, Simandougou de Beyla, Malinké d'Odienné, Siaka de Mankono. Elle ne s'est jamais faite d'une manière anarchique. Il a donc existé de tous temps des *structures d'accueil*, qui régularisaient et canalisait les courants. On pourrait presque dire que nous avons affaire ici à une migration contrôlée, dirigée depuis Toulépleu même, en fonction des besoins et des possibilités du moment. Toute arrivée non souhaitée risquerait en effet de devenir une charge pour la communauté et romprait l'équilibre.

Il est possible que l'émigration atteigne 25 % environ du mouvement d'immigration, mais guère plus. Nous avons vu que les Dioula ne font guère de Toulépleu une ville-étape. Les Guéré, quant à eux, émigrent directement du village vers la Basse-Côte, sans passer par Toulépleu. Pour 1965 nous avons noté 14 départs, dont 9 « scolaires » (enseignement secondaire notamment) et 5 artisans. Les destinations sont variées : Abidjan, Bouaké, Gagnoa, Man, Odienné...

Aussi, compte tenu d'une part des données précises, d'autre part des estimations, peut-on évaluer l'accroissement par apport migratoire à 70 individus environ par an. L'accroissement annuel total serait donc voisin de 140, ce qui représente un taux de 4,7 %. Si ce taux est amené à se maintenir, la population de Toulépleu dépassera les 5 000 habitants d'ici 1980.

1. Les données qualitatives.

1. *La population active*

Nous entendons par population active l'ensemble des individus, hommes et femmes, qui exercent d'une manière permanente un métier ou une activité déterminée, ou disposent d'un revenu connu. Cette définition recouvre une réalité à la fois plus facilement déterminable et observable que le concept d'« unité budgétaire ». Pour l'ensemble de la population de Toulépleu, la population active au 1^{er} janvier 1966 a 586 personnes : 544 hommes et 42 femmes.

Il nous a semblé intéressant de calculer, pour les différents groupements ethno-géographiques, quels étaient d'une part le rapport actifs/inactifs (c'est-à-dire le nombre de personnes à charge de chaque actif), d'autre part le rapport actifs/ménages (c'est-à-dire le nombre d'actifs par ménage). Les résultats sont donnés par le tableau ci-dessous. Il est significatif de noter qu'un actif Guéré a en moyenne 6,2 personnes à charge, alors que l'actif Dioula n'en a que 3,1. De même, le nombre moyen des actifs par ménage est de 1,1 pour les Guéré, de 1,5 pour les Dioula permanents et les autres ethnies de Côte d'Ivoire, et grimpe à 2,7 pour les autres étrangers.

La répartition de la population active et son importance par rapport à la population totale, traduisent, pour les différents groupements, la spécificité de leur degré d'intégration à la vie urbaine :

— la population Guéré autochtone, faiblement intégrée, à l'exception de quelques anciens combattants et fonctionnaires, reste une population de paysans, dont le mode de vie demeure en tous points identique à celui du village ;

— la population Dioula permanente, solidement intégrée, constitue le moteur de la vie urbaine. Elle détient pratiquement les rênes de toute la vie économique et commerciale ;

— les fonctionnaires enfin, qui forment par définition la population « urbaine », quoique psychologiquement peu intégrés, représentent, de par leur pouvoir d'achat et leur « esprit », les véritables promoteurs de l'activité de la ville.

POPULATION ACTIVE ET POPULATION INACTIVE

Groupements ethno-géographiques	Population active	Population totale	Population inactive	Actifs	Nombre ménages	Actifs
				Inactifs		ménage
Guéré autochtones	171	1 232	1 061	6,2	151	1,1
Dan	46	225	179	3,9	34	1,4
Dioula permanents	262	1 083	821	3,1	178	1,5
Autres ethnies C.I.	77	391	314	4,1	52	1,5
Autres étrangers	30	61	31	1	11	2,7
TOTAL	586	2 992	2 406	4,1	426	1,4

2. La structure socio-professionnelle.

Les grandes catégories d'activité retenues sont les suivantes : agriculture, artisanat, commerce et transports, administration, services. A l'intérieur de chacune de ces catégories nous avons différencié au maximum la nature des activités. Ainsi pour l'artisanat nous avons été amené à distinguer entre artisanat lié à une activité de transformation (secteur secondaire) et artisanat producteur de services (rattaché au tertiaire). Pour le commerce nous avons séparé les commerçants indépendants des salariés du commerce, etc.

Par agriculteurs non indépendants nous entendons tous les individus non propriétaires qui travaillent, sous forme de contrat spécial (ce qui les distingue des manœuvres agricoles), pour le compte d'un membre de la famille, chef de lignage ou aîné.

Le tableau ci-après présente d'une manière synthétique la répartition de la population active totale par secteur professionnel et par ethnie. Les données les plus significatives en sont les suivantes : prépondérance de la population Dioula permanente à la fois dans le secteur agricole et le commerce ; part fondamentale de l'agriculture dans les activités de la population Guéré autochtone ; rôle primordial des Dioula permanents et des Guéré autochtones dans le domaine de l'artisanat ; part prépondérante des « autres ethnies de Côte d'Ivoire » et importante des Guéré autochtones dans l'administration publique et privée.

La place importante que tient l'agriculture au niveau d'une ville comme Toulépleu est caractéristique de la *structure profondément rurale* qui continue à être celle de ce centre. Cette part du primaire est encore accrue si nous ajoutons que 36 actifs classés comme artisans ou commerçants se livrent également à des activités agricoles diverses. L'agriculture touche donc en réalité environ 44 % de la population.

Le secteur secondaire, représenté par l'artisanat lié à une activité de transformation, connaît un développement qui n'est encore que récent. Il est le fait surtout de l'essor actuel du bâtiment. Le nombre de maçons, menuisiers, charpentiers, ferrailleurs, ne fera que s'accroître dans les années qui viennent.

Le gonflement du secteur tertiaire (50 % des actifs, dont 23,3 % pour le commerce) met en lumière une autre caractéristique fondamentale du centre de Toulépleu : la *fonction commerciale*. Nous avons déjà vu que dès le début elle emboîte le pas à la fonction militaire et administrative. Elle est prépondérante à l'heure actuelle. Le « dogba », ou quartier commercial, représente pour la population rurale des alentours l'attrait fondamental de Toulépleu, la raison d'être du centre. Nous verrons que la *perception de la ville* se

fait essentiellement à travers cette fonction commerciale. La fonction commerciale est étroitement liée à la fonction administrative. Le commerce, tourné au début vers le population rurale, a trouvé dans l'arrivée massive de fonctionnaires depuis 1960 une clientèle nouvelle et intéressante. Cela s'est traduit par la création au cours des cinq dernières années d'une dizaine de points de vente nouveaux. La fonction administrative elle-même occupe une place importante dans le tertiaire. Nous en ferons l'analyse détaillée ultérieurement. L'artisanat producteur de services et les services divers ne sont, quant à eux, que faiblement représentés (8,3 % de l'ensemble des actifs).

Secteur professionnel	Guéré autoch.	Dan	Dioula perma.	Autres eth. C.I.	Autres étrang.	TOTAL
Agriculture	73	8	121	12	7	221
Artisanat lié à une activité de transformation	27	7	28	6	4	32
Commerce et transport.	13	7	100	7	10	137
Administration publique et privée	36	14	9	46	3	108
Artisanat producteur de services	11	5	2	5	3	26
Services divers	11	5	2	1	3	22
TOTAL	171	46	262	77	30	586

L'examen de la structure socio-professionnelle met en évidence l'existence d'une *spécialisation* professionnelle (artisans, réparateurs « spécialisés », manœuvres de traite...), et l'apparition d'une certaine *différenciation* entre activités (pas toujours très nette encore pour les actifs à cheval sur l'agriculture et le commerce). Elle nous révèle également que 36,5 % de la population active est salariée. On peut voir là-dedans l'amorce d'un phénomène d'urbanisation qui fera progressivement passer Toulépleu du centre rural au centre semi-urbain.

* *

L'ensemble des données démographiques, quantitatives et qualitatives, permet de dégager les conclusions suivantes :

- la pyramide des âges est celle d'une population particulièrement jeune ;
- le taux d'accroissement annuel de 4,7 % est le signe que Toulépleu connaît à l'heure actuelle un développement d'un dynamisme d'autant plus exceptionnel que sa position géographique est marginale par rapport aux grands pôles d'attraction de la Côte d'Ivoire ;
- l'étude de la structure socio-professionnelle met enfin en évidence un ensemble de fonctions qui peuvent servir d'étalons de mesure du degré d'urbanisation d'un centre.

II. ÉLÉMENTS DE MORPHOLOGIE SOCIALE.

1. L'habitat et le degré d'urbanisation.

Le plan d'urbanisme et de lotissement de 1961 jette les bases de la ville future. Il prévoit une extension du centre vers l'est et le nord-est, sur les hauteurs respectivement occupées par Kanbli et le quartier Dan. Mais ces dernières zones n'ont été, à ce jour, que très peu affectées. Par contre, en janvier 1966, l'autorité administrative a pris des mesures énergiques pour faire respecter, appliquer et accélérer, dans les quartiers centraux (ville Dioula et dogba), la plan d'urbanisme et de lotissement. Toutes les cases en banco et papo furent rasées « manu militari » en moins d'une semaine, et les propriétaires sommés de rebâtir selon les normes nouvelles (en dur) et en un délai-limite, sous peine de se voir reprendre les lots. Aussi le centre de la ville a-t-il changé de physionomie en l'espace de quelques jours, et le nombre de bâtiments actuellement en construction est impressionnant. La ville a pris l'aspect d'un vaste chantier, d'où surgissent à cadence accélérée maisons en dur et semi-dur.

Une étude technique de l'habitat, même sommaire, nous permet de dégager un ensemble de données que nous pouvons utiliser comme autant de critères de mesure du degré d'urbanisation de chacun des quartiers. Les critères que nous avons retenus sont les suivants : matériaux de construction utilisé ; usage du bâtiment ; âge de la construction.

L'analyse que nous en avons faite permet de tirer les conclusions suivantes :

— l'urbanisation de Toulépleu est un *phénomène récent* : on peut considérer que jusqu'en 1962 Toulépleu présentait la physionomie d'un centre essentiellement rural. La couverture photographique aérienne dont nous disposons pour l'année 1958 confirme ces données : Toulépleu n'est alors encore qu'un gros village, aux constructions à plus de 90 % en banco et papo ;

— cette urbanisation s'est faite d'une manière *irrégulière* : on peut considérer qu'elle est pratiquement réalisée dans le quartier commercial, qu'elle est en bonne voie dans la ville Dioula, que le processus commence à peine à entamer les quartiers périphériques, mais qu'il n'a encore absolument pas atteint le village de Libreville. Il est donc possible de distinguer à Toulépleu : des quartiers à physionomie réellement urbaine, tels que la ville Dioula et le quartier commercial ; des quartiers de transition, tels que les quartiers périphériques, qui conservent encore une forte empreinte rurale, mais qui sont amenés à s'« urbaniser » très rapidement ; un village traditionnel, Libreville, très peu intégré, géographiquement et sociologiquement marginal ;

— le processus d'urbanisation se poursuit à l'heure actuelle d'une manière *accélérée* : 20 % environ des cases en construction, cases qui sont toutes édifiées en dur ou semi-dur, lotissement « annoncé » pour le quartier Boo, plan d'urbanisme et de modernisation en cours dans le quartier Dan et à Kanbli.

2. La structure ethnique et les clivages sociaux.

Une analyse, même sommaire, de l'organisation sociale, et plus précisément l'établissement de la sphère des échanges matrimoniaux, pour les principaux groupements présents à Toulépleu, sont particulièrement révélateurs des *clivages* qui existent entre ethnies, et à l'intérieur même de celles-ci, entre sous-groupes différents.

Le tableau ci-dessous, établi sur l'entrée des femmes, nous donne une idée, en chiffres absolus, de l'échange matrimonial entre Guéré, Dan et Dioula :

Donneurs (F) Receveurs (H)	Guéré	Dan	Dioula	Divers	TOTAL
Guéré	263 (soit 95,6 %)	7		5	275
Dan	6	46 (soit 88,5 %)		2	52
Dioula	2	1	276 (soit 97,6 %)	3	282

L'échange matrimonial s'effectue d'une manière pratiquement *exclusive* à l'intérieur du groupement ethnique : 88,5 % chez les Dan, 95,6 % chez les Guéré, 97,6 % chez les Dioula ; aucune femme Dioula n'est entrée dans les groupements Guéré et Dan ; 2 femmes Guéré et une femme Dan seulement sont mariées à des Dioula ; l'échange matrimonial entre Guéré et Dan, tout en restant très limité, n'est cependant pas totalement inexistant : 7 femmes Dan mariées à des Guéré, et 6 femmes Guéré entrées chez les Dan.

Si nous considérons maintenant le seul groupement Dioula l'échange matrimonial laisse apparaître, à l'intérieur, entre sous-groupes Malinké, des clivages tout aussi importants. Le tableau suivant résume ces clivages :

Donneurs (F) Receveurs (H)	Mahou	Malinké d'Odienné	Malinké de Guinée	Divers	TOTAL
Mahou	(113 (soit 98,2 %)			2	115
Malinké d'Odienné		45 (soit 85 %)	5	3	53
Malinké de Guinée	3	1	(71 (soit 96 %)		74

98,2 % des mariages Mahou se font à l'intérieur du sous-groupe ; 85 % des entrées de femmes chez les Malinké d'Odienné sont fournies par le groupe lui-même ; 96 % des Malinké de Guinée se marient dans leur propre groupe.

Cette analyse sommaire de la structure matrimoniale et des clivages sociaux qu'elle laisse apparaître nous montre à quel point les grands groupes et sous-groupes ethniques continuent à conserver leurs structure traditionnelle, et partant, à rester fermés. Elle contribue également à révéler le faible degré de cohésion sociale de cette ensemble de communautés juxtaposées, et l'absence totale, à Toulépleu, de ce rôle de « melting-pot » qui est généralement celui de tout centre urbain, en dépit d'une coexistence des groupements vieille de plus d'un demi-siècle. Nous pouvons en conclure que *sociologiquement la structure urbaine fait encore totalement défaut* à Toulépleu.

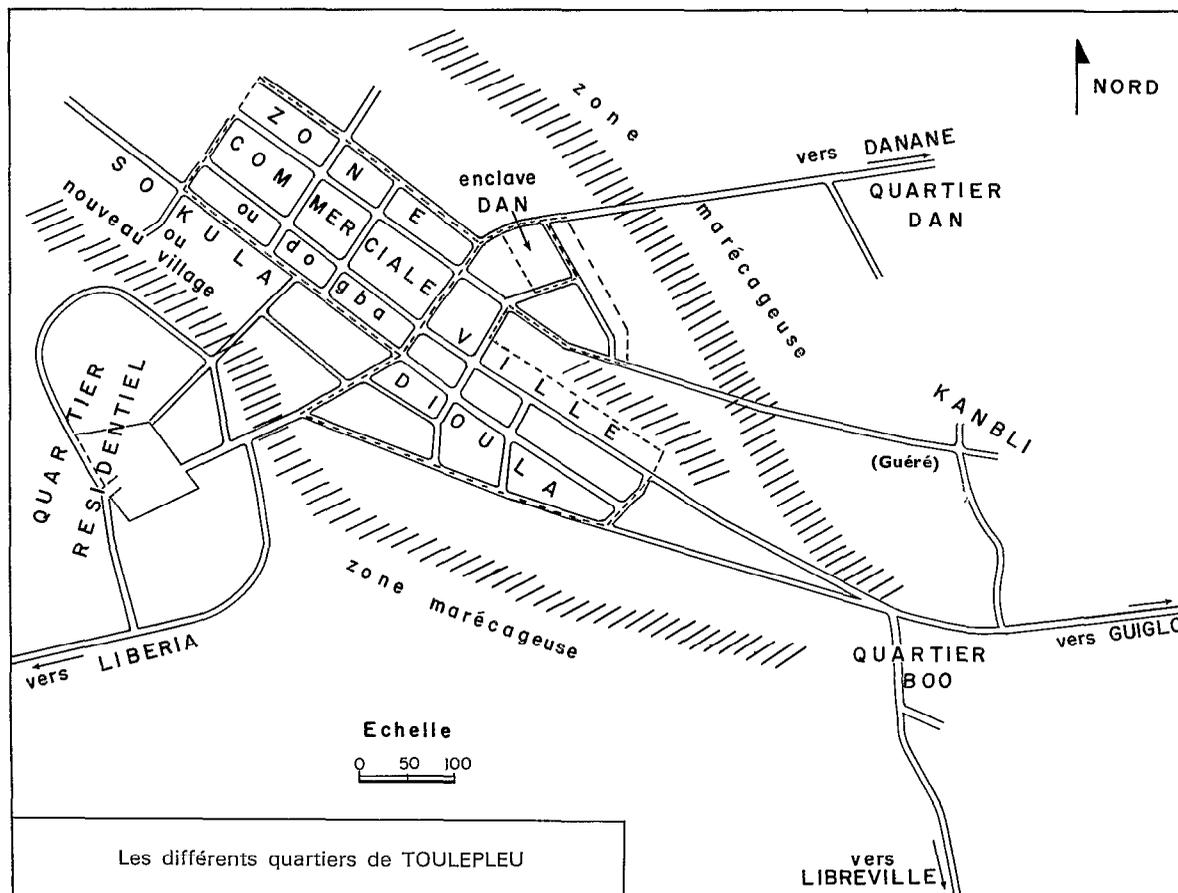


FIG. 2. — Toulépleu — Plan.

III. NIVEAUX D'ACTIVITÉS.

1. L'activité agricole et le terroir urbain.

L'activité agricole occupe 37,7 % de la population active totale de Toulépleu. Si nous ajoutons les actifs qui parallèlement à une autre occupation se livrent également à une activité agricole, l'agriculture touche environ 44 % de la population. C'est dire la physionomie essentiellement rurale qui continue à caractériser Toulépleu.

Les *cultures commerciales* (définies comme celles dont le produit, indépendamment de sa nature, est exclusivement destiné à la commercialisation) sont représentées par le café, le cacao, le riz et l'igname. Le café tient une place prépondérante. Son introduction a pourtant été postérieure à celle du cacao, dont la culture a été entièrement abandonnée à la suite de l'effondrement des cours pendant la crise économique

mondiale de 1929-1932. Le cacao connaît un regain de faveur depuis que la création de nouvelles plantations de café et l'agrandissement des plantations existantes sont officiellement interdites en Côte d'Ivoire (septembre 1965). Les quelques plantations que nous avons recensées (5 exactement) sont d'ailleurs toutes de création récente. La culture de riz destiné à la commercialisation est l'œuvre surtout de Dioula (12 en tout) et de quelques Guéré isolés (4). La culture de l'igname n'est encore qu'embryonnaire : deux champs seulement, dont l'un fait par un Gouro, l'autre par un Dioula. Même si les besoins locaux sont restreints (le Guéré ignore l'igname, et les principaux consommateurs en sont les fonctionnaires), cette production est nettement insuffisante, et des quantités relativement importantes sont « importées » de l'extérieur (Odienné notamment).

Les agriculteurs indépendants se répartissent comme suit : Dioula : 52,5 %, Guéré : 42,5 %, Dan 3,8 %, Autres 1,3 %. Les Dioula ne tiennent donc pas seulement les rênes de la vie commerciale mais aussi de l'activité agricole. Ceci est significatif de leur degré d'intégration au centre. Sur la base des indications des propriétaires de plantations, le terroir de Toulépleu compterait 612 hectares de café et 26 hectares de cacao. Pour le café, les moyennes plantations (de 2 à 5 ha) sont de loin les plus nombreuses : 137 sur 178 (soit 77 %) ; 24 plantations ont moins de 2 ha, 17 plus de 5 ha. Le cacao, quant à lui, semble pour le moment essentiellement intéresser la population Guéré. Les 5 plantations existantes ne sont d'ailleurs pas encore en production. Pour le café, la superficie moyenne par agriculteur indépendant varie de 2 à 5,2 ha. La moyenne générale est voisine de 4.

Les cultures vivrières sont exclusivement le fait des femmes, et parmi celles-ci, essentiellement des femmes guéré. La femme mariée guéré n'a pas pleinement atteint son statut de femme tant qu'elle n'a pas à sa charge un champ de riz. Le plus souvent, dans le cadre de la famille polygynique, la dernière arrivée partage le champ d'une aînée. Ainsi sur les 275 femmes mariées de la communauté guéré de Toulépleu, 168 ont leur champ propre. Les autres travaillent sous la direction d'une coépouse.

Le riz est rarement la seule culture portée par le champ. Le plus souvent il est en association avec le manioc, le maïs et un ensemble de petits légumes et condiments (gombo, tomates, aubergines, piment). Cette production est pratiquement destinée dans sa totalité à l'autoconsommation. Quelques rares surplus sont commercialisés sur le marché.

Ces données sommaires et schématiques sur le terroir de Toulépleu nous permettent cependant, sur le plan économique, de procéder à une évaluation grossière du revenu agricole moyen par tête d'habitant. L'examen des superficies plantées en café nous a donné par agriculteur indépendant une moyenne de 4 ha. En évaluant le rendement moyen par hectare à 600 kg environ, nous obtenons une production de 2,4 tonnes par planteur, ce qui représente un revenu brut de 180 000 francs. On peut par ailleurs estimer que les frais de manœuvres s'élèvent en gros à 10 000 francs environ, déduction non faite de l'aide « familiale » (au sens très large du terme) dont le planteur a pu profiter. Compte tenu de cette aide extérieure (part surtout des agriculteurs non indépendants : 13 ménages ici), on peut estimer que 7 à 8 personnes en moyenne sont tributaires de ce revenu. *Le revenu agricole moyen par tête d'habitants et par an* peut ainsi être évalué, pour Toulépleu, à 20 000 francs environ.

2. Le commerce et les transports.

La voie de pénétration naturelle que constitue le couloir entre Nuon et Cavally a de tous temps favorisé la circulation des hommes et des biens. Avant la pénétration coloniale, il existait de véritables courants commerciaux à longue distance, entre d'une part la zone soudanienne du nord, d'autre part la côte libérienne. Ces courants alimentaient au voisinage de Toulépleu deux marchés, dont l'un était situé à 1 km environ au nord de la localité actuelle, et l'autre, plus à l'ouest, sur le Nuon.

Même si les marchés précoloniaux ont été extrêmement rares, et ne servaient en somme que de relais au commerce de traite, les échanges à courte distance, à l'intérieur de l'univers tribal, et entre tribus, ont toujours été, par le truchement de la compensation matrimoniale, intenses. Ces courants n'ont été en rien altérés par la pénétration coloniale. Les marchés actuels ont par contre tous été créés par l'administration européenne.

Le marché de Toulépleu est directement né des besoins de ravitaillement en produits vivriers du poste militaire (effectif d'une section) créé en 1913. L'absence de moyens de transport et la difficulté des communications, le total isolement de Toulépleu pendant la saison des pluies ont obligé dès le début les lieutenants - commandants à vivre et à faire vivre leur troupe sur le terrain. Les Guéré ne manifestèrent au début qu'un enthousiasme mitigé. Les Dioula par contre en profitèrent pour se lancer dans le sillage du colonisateur, et s'approprièrent très rapidement le quasi-monopole du commerce. Ils s'érigèrent dès le début en intermédiaires entre la population paysanne autochtone et l'administration, se réservant sur les transactions, vivrières ou autres, des bénéfices considérables. Il fallut toute la ténacité des premiers administrateurs pour imposer aux marchands Dioula le respect de prix officiels.

Le marché ne commence réellement à fonctionner que vers 1935. Les Guéré apportent eux-mêmes leurs produits, et il est dès lors possible à l'administration d'exercer un certain contrôle. Des prix-planchers sont fixés, les cours sont régulièrement annoncés au grand marché du lundi, et les transactions peuvent enfin s'opérer normalement.

Créé de toutes pièces par l'administration coloniale d'une part pour assurer le ravitaillement du poste, d'autre part pour permettre à la population Guéré locale d'écouler ses surplus de produits vivriers — et par là-même de s'ouvrir à l'économie monétaire — sans être obligée de passer par l'intermédiaire Dioula, le marché a eu, sur ce second point, un effet exactement inverse à celui escompté par l'autorité militaire. Son ouverture officielle, loin de stimuler les Guéré à une fréquentation massive et régulière, ne fit que renforcer et étendre le rôle d'intermédiaires qui était déjà celui des Dioula. On aboutit ainsi à la situation paradoxale suivante : les produits commercialisés sur le marché sont pour la plupart *achetés par les femmes Dioula dans les villages Guéré*, et revendus, transformés ou non, avec une marge bénéficiaire appréciable, à la même population Guéré. Ce fait a été maintes fois souligné déjà par les administrateurs de la subdivision de Toulépleu, qui, dans leurs rapports, présentaient régulièrement les Dioula comme vivant « sur le dos des Guéré ».

Ce « désintéressement » des Guéré a des conséquences tout aussi aberrantes sur la structure même du système de distribution. Il n'est qu'à se référer à la part considérable que tient en valeur le commerce du poisson dans l'ensemble des transactions effectuées sur le marché de Toulépleu. Ce produit est intégralement importé de Basse-Côte ou du Mali, alors que le Cavally et le Nuon sont des rivières particulièrement poissonneuses. Il suffirait d'un minimum d'organisation pour pêcher et fumer le poisson sur place et parvenir à satisfaire la consommation locale. Les Dioula n'ont pas encore réussi à s'immiscer dans ce domaine, étant donné les droits de pêche exclusifs que continuent à s'arroger les riverains.

Il y a là, pour la population Guéré autochtone, un manque à gagner certain. Mais à l'heure actuelle, il n'est pas pensable, en ce domaine, qu'une transformation puisse être amorcée sans un changement total de mentalité.

Le commerce fixe est représenté à Toulépleu par 76 points de vente, tenus par 64 propriétaires ou gérants d'entreprises commerciales. Il est le monopole presque exclusif des Dioula (87,6 % dont 53,1 % de Mahou). Les Guéré, quant à eux, n'y participent que pour une part insignifiante (3,1 %).

L'analyse que nous avons faite de l'infrastructure commerciale du centre de Toulépleu nous permet de dégager les conclusions suivantes : suréquipement commercial de la ville, qui se traduit par une pléthore de points de vente, et l'existence d'un nombre de plus en plus grand d'entreprises marginales ; absence

totale d'organisation concertée de la distribution, qui se caractérise par des ruptures de stock relativement fréquentes, et d'autant plus fâcheuses que le produit est d'importance capitale (essence par exemple) ; fluctuations considérables et anormales des prix qui, en vertu de la libre concurrence et du jeu de l'offre et de la demande, peuvent à certaines occasions enregistrer des hausses de 20 à 30 % (ainsi le vin de table SOVINCI, vendu normalement à 115 francs la bouteille, a grimpé en l'espace de quelques jours, lors des fêtes du nouvel an 1966, à 150 francs, soit une hausse de 32 %). L'absence d'un contrôle régulier des prix laisse encore trop souvent la porte ouverte à tous les abus ; particulière vulnérabilité des consommateurs (essentiellement constitués par la population Guéré alentour), qui subissent du fait de leur ignorance, et d'un manque général d'information, avec une passivité indicible, une situation qui par le truchement du commerce a créé de longue date, entre eux et les commerçants Dioula, un rapport de dépendance, voire d'exploitation pure et simple. Le « crédit » usuraire continue à être largement pratiqué. Même sans aller aussi loin, des pratiques plus courantes, comme le fait de consigner une bouteille à 30 francs, et de ne la reprendre qu'à 25, « compte tenu de l'usure qu'elle a subie », sont aussi scandaleuses.

L'étiquetage obligatoire des marchandises et un contrôle régulier et sérieux des prix contribueraient déjà grandement à améliorer cet état de choses.

L'activité des *transports* a été, jusqu'à l'heure actuelle, essentiellement liée, dans le sens des « entrées », aux exigences en ravitaillement du centre, dans le sens des « sorties », à la commercialisation du café et de la cola. Le développement tardif des cultures commerciales (le café ne prend son véritable essor que vers 1950), la faiblesse des ressources agricoles (4 000 francs environ par habitant et par an), le prix relativement élevé des marchandises (grevées de lourds frais de transport), les difficultés d'accès enfin (particulièrement en saison des pluies) ont joué comme autant de facteurs de désaffection du centre. Seul le transport-voyageurs a connu assez rapidement une certaine fortune, et ceci grâce aux liaisons qui continuent à être maintenues en permanence entre la population Dioula immigrée (Malinké de Touba et d'Odienné notamment) et leur région d'origine.

Cette situation est amenée à évoluer très rapidement, avec la mutation de Toulépleu, depuis l'ouverture de la route du Libéria, de « ville-terminus » en « ville-carrefour ». Ville-frontière, à 650 km d'Abidjan et à 450 km de Monrovia, Toulépleu dispose de tous les atouts pour devenir, le jour où les relations commerciales entre le Libéria et la Côte d'Ivoire seront normalisées, un important *centre de transit*. Actuellement déjà, une liaison régulière assure le transport des voyageurs entre Toulépleu et les principaux centres de l'Hinterland libérien : Tchien, Tapita, Ganta. Quant aux échanges commerciaux ils sont théoriquement nuls, puisqu'officiellement, la frontière n'est pas encore ouverte à la circulation des marchandises. En réalité, un important trafic de contrebande a toujours existé dans les deux sens, et les « fuites » de café de la sous-préfecture vers le Libéria semblent même avoir pris au cours de la traite 1965-1966 des proportions inquiétantes (1). Quoi qu'il en soit, de nouvelles perspectives s'offrent au centre : n'a-t-on pas déjà songé à l'axe Toulépleu-Monrovia comme voie possible d'évacuation des bois du sud-ouest et de l'ouest ?

Le développement du centre de Toulépleu est étroitement lié à celui des transports. La modernisation de la ville exige l'acheminement de tonnages de plus en plus importants de ciment, de fer à béton, de tôle, de bois, etc. Or ces matériaux sont grevés de frais de transport particulièrement lourds : la tonne de ciment, rendue à Toulépleu, est vendue, suivant la saison, de 11 à 13 000 francs, alors qu'elle vaut 7 000 francs au départ d'Abidjan (soit une majoration de 80 à 90 %). Aussi, la construction en dur n'est-elle encore, en dehors de l'espace urbain, que le privilège de quelques-uns : notables coutumiers, fonctionnaires

(1) Alors que le cours du café était officiellement fixé pour la dernière traite à 75 francs le kg en Côte d'Ivoire, le même café, *non trié*, était acheté en moyenne à 110 francs au Libéria. On peut estimer que plusieurs dizaines de tonnes ont clandestinement franchi la frontière.

retraités, anciens combattants, rarement des planteurs. Les marchandises courantes supportent par ailleurs des frais de transport de 6 à 7 francs la tonne-kilométrique.

3. L'activité artisanale.

Dans l'analyse de la structure socio-professionnelle nous avons vu que l'artisanat occupait 16,7 % de la population active totale de Toulépleu. Nous avons alors également souligné l'apparition d'une certaine *différenciation* entre activités, voire l'amorce d'une *spécialisation* professionnelle. Le rôle joué par l'activité artisanale n'est pourtant encore que faible, et n'intéresse que des secteurs bien précis. Beaucoup d'artisans ne le sont qu'à « mi-temps », ou même seulement occasionnellement, la demande étant trop aléatoire. Par ailleurs l'offre de certains services est complètement disproportionnée par rapport aux besoins réels du centre. Ainsi, l'existence (pour ne citer qu'un exemple) de trois ateliers de réparation-auto, occupant 3 mécaniciens et 11 apprentis, n'est nullement justifiée. Il en résulte, aussi paradoxal que cela peut paraître, que les artisans qui ne sont déjà pas nombreux sont en plus *sous-employés*. L'artisanat lié à une activité de transformation, qui occupe 12,3 % de la population active totale du centre, ne joue encore qu'un rôle économique faible. L'activité du bâtiment se caractérise par sa *discontinuité* et l'inorganisation de la profession. Si l'industrie de la confection semble connaître une certaine prospérité, le tissage est par contre presque totalement abandonné. Quant aux autres activités, elles sont insignifiantes. L'artisanat producteur de services, pléthorique en ce qui concerne la mécanique-auto, n'existe qu'à l'état embryonnaire dans les autres domaines. Si ses effectifs représentent 4,4 % du total des actifs, son niveau d'activité demeure encore faible et son rôle modeste.

* * *

La situation marginale de Toulépleu s'est, jusqu'à l'heure actuelle, fait durement ressentir sur l'activité économique et commerciale du centre. L'ouverture de la région à l'économie monétaire s'est effectuée beaucoup plus tardivement que partout ailleurs en Côte d'Ivoire. L'instabilité des populations chevauchant la frontière a été pendant très longtemps un des obstacles majeurs à la création de cultures pérennes. Le phénomène du « planteur », tel qu'il est décrit et analysé par KÖBBEN ⁽¹⁾, qui fait son apparition en pays Agni et Bété dès 1950, commence à peine à se manifester actuellement. On a l'impression que, sur la voie du développement économique, la région de Toulépleu réagit toujours avec *un temps de retard*. Alors que dès avant la seconde guerre mondiale la culture du café (et du cacao) est largement adoptée en Basse-Côte, dans l'est, le centre et le centre-ouest, les Guéré de Toulépleu n'en sont encore qu'à de timides essais. La flambée des cours, en 1954 - 1955, qui procure des revenus substantiels aux propriétaires de plantations importantes, incite enfin la population locale à créer des caféières. Quand celles-ci entrent en rapport, le café ne connaît malheureusement plus la même fortune. On essaie alors de compenser la chute des cours, en cherchant, par la création de nouvelles plantations, à produire des tonnages plus élevés. Le café semble enfin définitivement introduit dans la région, quand la loi de septembre 1965 vient officiellement interdire la création de plantations nouvelles et l'extension des plantations déjà existantes.

L'activité commerciale a, quant à elle, été longtemps conditionnée par les difficultés de communication et l'isolement du centre. Elle continue à se caractériser par l'emprise que conservent les Dioula sur une part importante des transactions, et l'apparent désintéressement que manifeste la population Guéré

(1) KÖBBEN : « Le planteur noir » — Etudes Eburnéennes n° 5. Abidjan 1958.

autochtone pour tout ce qui touche au commerce. Les circuits de distribution n'ont été l'objet, jusqu'à présent, d'aucune organisation rationnelle. Les prix suivent les fluctuations de l'offre et de la demande, et le manque de régularité des contrôles laisse la porte ouverte à de nombreux abus.

L'activité artisanale présente la même structure anarchique : irrégularité de la demande, suréquipement de certains secteurs, sous-emploi chronique. Pour le moment cette situation n'a cependant rien de dramatique, puisqu'elle nuit davantage au producteur lui-même qu'au consommateur.

CONCLUSION

Nous avons tenté, tout au cours de ce travail, de dégager un ensemble de critères qui puissent nous servir d'étalons de mesure du degré d'urbanisation du centre. Cette approche serait insuffisante si elle n'était complétée par l'analyse de la perception qu'ont de l'espace ou du phénomène urbain les populations des villages alentour. Cette perception est essentiellement saisie à travers l'ensemble des services que la « ville » est capable de dispenser. On se rend en effet au centre parce que le village n'est pas à même de satisfaire tel ou tel besoin précis. Seule l'étude de cette *fonction urbaine* — plus précisément *des fonctions de la ville* — pourra permettre de déboucher sur un essai de définition.

1. La fonction urbaine

Cette fonction est multiple : politico-administrative, économique et commerciale, scolaire et culturelle, enfin sanitaire.

La fonction politico-administrative est, à l'origine, avant tout militaire. Nous avons vu que le choix du site devait d'une part permettre de surveiller la frontière du Libéria et le couloir entre Nuon et Cavally qui en ouvre l'accès, d'autre part faciliter la « pacification » de la région en servant de base opérationnelle aux colonnes légères d'intervention. Si l'autorité militaire reste en place jusqu'en 1946, l'organisation *administrative* est entreprise dès l'achèvement de la conquête : création de cantons, mise en place de chefferies nouvelles, regroupement des campements en villages, recensements, levée de l'impôt, etc.

À l'heure actuelle, la fonction *politique* du centre continue à être primordiale. Toulépleu occupe toujours, comme *point de passage obligé* entre Abidjan et Monrovia, et en tant que *ville-frontière*, une position stratégique de première importance. Ce rôle politique, avec la normalisation des relations ivoiro-libériennes, ne fera que s'accroître.

Pour la population Guéré autochtone cependant, la perception de la ville se fait essentiellement à travers sa fonction *administrative*. L'expression qui désigne le centre est à ce titre significative : on ne va pas à Toulépleu, mais à « *Kwi-lo* » (littéralement le « village du blanc », par extension de l'administrateur, du « commandant »). Le terme « *Kwi* » continue toujours, à l'heure actuelle, à désigner le sous-préfet). Cela prouve à quel point, aux yeux de la population rurale, l'image de la ville est celle de l'administration. L'implantation, depuis une dizaine d'années, d'une quantité de services nouveaux : Agriculture, Travaux Publics, Douanes, PTT, Gendarmerie, et tout récemment Police...n'a fait que renforcer cette perception.

L'activité économique de Toulépleu continue à être celle d'un centre essentiellement rural : population agricole prédominante, identité de structure du « terroir urbain » et des terroirs villageois alentour, quasi-inexistence d'un secteur secondaire.

L'activité commerciale, même si les transactions ne sont que peu importantes, constitue pourtant une des principales raisons d'être du centre. C'est essentiellement pour faire du commerce que les Malinké,

dans le sillage du colonisateur, ont quitté la savane du nord pour s'installer en forêt. Or c'est autour du marché et des premières boutiques Dioula, autant que du poste militaire, que s'est progressivement créé Toulépleu. Nous avons déjà signalé la place que tient le phénomène commercial dans la perception que la population villageoise a de la ville. Le quartier du commerce ou *dogba* exerce sur le Guéré l'attraction même des produits d'importation. Aussi, si le volume de transactions demeure faible, faut-il davantage en imputer la cause au niveau peu élevé des revenus qu'au manque de propension à consommer de la population locale.

En janvier 1966 l'équipement *scolaire* et *culturel* de Toulépleu est le suivant :

- deux écoles primaires publiques, fréquentées par 775 élèves ;
- un centre « Jeunesse et Travail », totalisant 122 élèves ;
- deux écoles primaires privées, l'une tenue par la Mission Catholique (136 élèves), l'autre par la Mission Protestante (64 élèves) ;
- un « Foyer de la Femme », qui dispense un enseignement à la fois ménager et général (25 élèves).

Les effectifs scolaires atteignent ainsi un total de 1 122 élèves dont 795 garçons (soit 71 %) et 327 filles. D'après notre enquête démographique, 122 de ces élèves (soit 11 % environ) viennent « de l'extérieur », et sont « en pension » à Toulépleu. En réalité, le chiffre exact des enfants qui viennent des villages alentour, et fréquentent les écoles de la ville, est bien plus élevé. Nous n'avons en effet pas inclus dans notre enquête les élèves originaires de localités situées à proximité immédiate de Toulépleu (Toulépleu-Guéré, Saizaibli, Diollé, etc.) et qui tous les soirs rejoignent leur village à pied. Or ceux-là sont nombreux.

Le centre exerce une attraction particulièrement forte non seulement sur les villages à proximité immédiate, mais également sur des localités distantes de 30 à 50 km (Tuambli, Blolekín), dont certaines possèdent pourtant elles-mêmes une école. Il est vrai que la plupart des villages n'en sont encore qu'au stade de l'« école clandestine » (1), dont les cours ne vont généralement pas au-delà du CE1. Aussi les élèves qui désirent « poursuivre » sont-ils tenus d'aller à Toulépleu. *Le rôle joué en ce domaine par la petite ville nous semble fondamental.*

Toulépleu compte, depuis 1953, un poste *médical* de 50 lits : 25 en médecine générale, 25 à la maternité. Le médecin de la formation reçoit, par mois, de 800 à 1 000 consultants. Il naît, pendant la même période une quarantaine d'enfants en moyenne à la maternité. A la formation de médecine générale, il faut ajouter le services des Grandes Endémies, qui s'occupe à la fois du dépistage et du traitement des malades. Les soins sont assurés sur place par deux infirmiers.

L'attraction qu'exerce à l'heure actuelle le poste médical est considérable. Les femmes accouchent de plus en plus nombreuses à la maternité. Un véhicule sanitaire est tenu en permanence à la disposition de la population pour l'acheminement du village au poste médical des malades graves. Beaucoup de consultants viennent même du Libéria.

(1) Les « écoles clandestines », théoriquement interdites par le Gouvernement, mais tolérées dans la pratique, peuvent réunir, dans les villages où n'existe pas d'école reconnue, sous un abri de fortune, jusqu'à une centaine d'élèves, dirigés par un « maître » recruté et payé par les villageois.

2. Essai de définition

Nous avons tout au cours de cette étude employé indistinctement la terminologie de « petite ville » ou de « centre semi-urbain ». Quelle définition peut-on en réalité appliquer à un centre comme Toulépleu ?

Si nous adoptons le point de vue de l'urbaniste, *il est difficile de qualifier Toulépleu de « ville »*. Même si les quartiers centraux sont presque exclusivement édifiés « en dur » ou en « semi-dur », cela n'est pas suffisant pour faire de la localité un centre urbain : les aménagements collectifs font totalement défaut, la voirie est à peine existante, etc.

Nous avons également souligné déjà, dans une optique purement sociologique, *l'absence d'une structure urbaine globale*, telle qu'elle aurait pu naître d'un réel brassage de populations. En réalité, la fonction de « melting-pot », qui est généralement celle de toute ville, n'a absolument pas joué ici. Les groupements en présence sont parvenus à préserver une intégrité presque absolue en érigeant entre eux des barrières sociales rigoureuses. Ces clivages ne sont enfreints que rarement.

Ce qui différencie pourtant Toulépleu du centre spécifiquement rural, c'est l'existence, sur le plan socio-professionnel, d'un secteur tertiaire qui englobe exactement 50 % de la population active totale. C'est l'activité de ce secteur qui alimente la « fonction urbaine », telle que nous l'avons définie ci-dessus, et qui éclaire ce qu'a toujours été — et continue à être — le poste de Toulépleu : un *centre administratif* sur lequel s'est greffée une superstructure commerciale. C'est en effet un faux problème que de vouloir chercher comment s'est effectuée la transformation du village en centre urbain. *Toulépleu n'a jamais été un village*, mais a constitué dès le début, *un centre de services*.

L'ouverture de la frontière, la normalisation et l'intensification des échanges avec le Libéria, la transformation de Toulépleu en centre de transit, ne manqueront certainement pas de bouleverser la physionomie actuelle de la ville et de lui donner rapidement un visage nouveau.